

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20221207-115

	Service	Pôle Aménagement	
	Matière	1.1.3	Commande publique - marchés publics - Service
Objet	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du marché couvert – Avenant de transfert		
Numéro	Marché n° 2022102		
Attributaire	Groupement DEJANTE VRD CONSTRUCTION/CLARY ² /DEJANTE ENERGIE SUD-OUEST/ACOUSTICDIA		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article R.2194-6 du code de la commande publique,
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Vu la décision n° D20220218-018 du 18 février 2022 attribuant le marché n° 2022102 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du marché couvert,
- Considérant qu'un transfert a été opéré,

Décide,

Article 1 : Est approuvée l'avenant de transfert à intervenir avec :

DEJANTE VRD ET CONSTRUCTION SUD OUEST – 75 avenue de la Libération – 19360 MALEMORT
En lieu et place du co-traitant DEJANTE ENERGIES SUD-OUEST

Article 2 : La date d'effet est fixée au 1^{er} août 2022.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

Fait à Ussel, le 7 décembre 2022.

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Handwritten signature of Christophe ARFEUILLERE

Christophe ARFEUILLERE